



Les TICE : une priorité ou un simple outil pédagogique?

Téléphone/fax : 01 30 65 87 42

Courriel : sudeducation78@ouvaton.org

Site départemental:

<http://www.sudeducation78.org/>

Site fédéral: <http://www.sudeducation.org/>

L'arrivée des nouvelles technologies, dites TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education), dans nos établissements, à un moment où les moyens humains dans l'Education Nationale sont en baisse constante n'est pas sans soulever de nombreux problèmes :

☐ On nous présente ce matériel comme la panacée, alors qu'il ne s'agit que d'un simple outil pédagogique. En effet, il ne suffit pas de poser un élève devant un écran pour faire des « miracles ».

☐ Le matériel est fragile et à obsolescence programmée. Le seul moyen d'augmenter leur durée de vie est d'assurer leur entretien régulier, ce qui n'est pas le cas actuellement...

☐ Cette maintenance n'est assurée que par des volontaires payés à coups de HSE prise sur la DGH dans le 2nd degré, et sur la base du volontariat dans le 1^{er} degré.

☐ On observe aussi un décalage inquiétant entre la volonté de l'Education Nationale d'imposer le LPC (Livret Personnel de Compétences, dont le B2i fait partie), que nous dénonçons, et le manque de concertation, de formation et de matériel adéquat pour faire cette évaluation interdisciplinaire.

☐ En terme d'informatique, tout se joue dans le cercle familial où ceux qui ont les moyens maîtrisent l'outil informatique depuis le plus jeune âge. Encore une fois, l'Ecole ne va pas jouer son rôle de réducteur des inégalités sociales.

☐ Celles-ci se doublent d'inégalités territoriales car les différentes collectivités (mairie, conseil général, conseil régional) n'ont pas les mêmes moyens, ni la même volonté, d'équiper de manière égale tous les établissements scolaires.

Ainsi, SUD éducation 78 n'est pas contre l'arrivée des TICE mais pose la question de leur finalité et exige :

- une formation des personnels sur leur temps de travail,
- un financement national des équipements au lieu du financement actuel par les collectivités territoriales pour réduire le plus possible les inégalités territoriales. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des moyens humains,
- la création de postes statutaires de maintenance informatique,
- la conversion d'heures de cours en heures de concertation pour des échanges pédagogiques afin de mieux s'approprier ces outils,
- l'utilisation accrue des logiciels libres face aux monopoles privés pour lutter contre la connivence de l'Education Nationale avec Microsoft.